

QUI EST CONCERNE PAR LA FICHE DE REACTUALISATION ?

Tous les jeunes qui ont déjà complété un Dossier Unique d'Inscription (DUI) à l'exception des sixièmes et des secondes (renouvellement obligatoire).

Une fiche de réactualisation doit être complétée pour chaque jeune de la famille.

QUELS JUSTIFICATIFS JOINDRE A LA FICHE DE REACTUALISATION ?

- fournir une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Pour les personnes hébergées, fournir une attestation écrite d'hébergement, ainsi qu'une photocopie du justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de sa pièce d'identité.

- en cas de modifications depuis le DUI, une photocopie du carnet de vaccinations (merci de noter sur le document le nom et le prénom du jeune)

- en cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde

- en cas de garde alternée et pour avoir une facture séparée, fournir obligatoirement un calendrier de garde alternée signé par les deux parents

- une attestation CAF ou MSA portant le n° d'allocataire et l'indication du Quotient Familial (QF) de janvier 2025

Un exemplaire des justificatifs par famille pour les inscriptions au Quai (6^{ème} - 5^{ème}) et un pour l'Archipel (4^{ème} et plus). Attention ! Vous devez impérativement fournir des photocopies des justificatifs. Le service n'assure pas celles-ci.

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNEE

- Changement de situation familiale : toutes pièces justificatives du changement intervenu (droit de garde, ...)

- Déménagement : fournir un justificatif de la nouvelle adresse

- Changement de domiciliation bancaire (prél. auto.) : fournir un nouveau rib et un nouveau mandat de prélèvement

- Changement de coordonnées téléphoniques: rendez-vous sur la rubrique Coordonnées du Portail Familles

QUAND ET OU LA RETOURNER ?

Elle peut être déposée dûment complétée, signée et accompagnée des justificatifs dans la boîte aux lettres du guichet Familles, située à la mairie annexe - 7, Impasse Max Baylac, 31170 TOURNEFEUILLE

Dates de réception: du 21 mars au 7 avril 2025 à 17h00

Tout dossier incomplet (signatures, pièces justificatives absentes, ...) sera rejeté.

Les fiches de réactualisation qui n'auront pas été déposées dans ces délais devront être remises au guichet Familles à partir du mardi 2 septembre.

Attention : dans ce dernier cas, en raison du délai nécessaire à l'enregistrement des dossiers, le jeune ne pourra pas fréquenter l'accueil des mercredis 3 et 10 septembre 2025.

QUAND ET COMMENT NOUS CONTACTER :

LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE - Tél.: 05.62.13.21.80

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS - Tél.: 05.62.13.21.90 ou 05.62.13.21.91

LE GUICHET FAMILLES - Tél.: 05.62.13.21.37 ou 05.62.13.60.29 / Courriel : guichet@mairie-tournefeuille.fr